

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 décembre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.S.
2022-12-14

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le mercredi 14 décembre 2022 à 17h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Annie Gagnon a motivé son absence.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 06 décembre 2022

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi **14 décembre 2022 à 17 h 30** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 017-2022 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 018-2022 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2023. »
4. Résolution pour mandater Me Christian Daviau pour la rédaction d'un

acte de correction et désigner la signataire.

5. Levée de la séance.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

Rs.2022-12-490

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 017-2022.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 017-2022 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette projet de règlement intitulé : « Règlement 017-2022 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 018-2022.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 018-2022 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2023;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 018-2022 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2023 », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-12-491

RÉSOLUTION POUR MANDATER ME CHRISTIAN DAVIAU POUR LA RÉDACTION D'UN ACTE DE CORRECTION ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE.

Attendu que la résolution 2022-10-388 autorisait la vente du lot 6 471 304 situé sur la rue Meunier et que le 2 décembre 2022 la Ville d'Acton Vale signait l'acte de vente devant Me Christian Daviau;

Attendu que cedit terrain comprend deux lots, mais lors de la signature de l'offre d'achat et l'acte de vente, un des deux lots a été omis dans la rédaction;

Attendu qu'il y a lieu de mandater Me Daviau pour la rédaction d'un acte de correction pour y inclure le lot 6 471 315 du Cadastre du Québec dans l'acte de vente;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater Me Christian Daviau pour la rédaction d'un acte de correction pour inclure le lot 6 471 315 du Cadastre du Québec;

Que la Ville autorise la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et trente-six minutes (17;36)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière